

Annexe n°4

Séjour en Gîte de Groupe au Moulin

Charte de bon déroulement du séjour

- Déclaration à fournir à la remise des clés -

Je soussigné,

représentant le groupe :

déclare avoir pris connaissance des consignes suivantes, et les faire scrupuleusement appliquer à l'ensemble du groupe, dont je suis responsable :

☐ **Respectez le matériel mis à votre disposition.**

Le Moulin se trouve à proximité de l'Abbaye de Tamié. Afin de respecter le caractère calme des lieux, **il est strictement interdit de provoquer toutes sortes de tapages diurnes ou nocturnes qui puissent perturber la tranquillité du voisinage.** Par exemple : feux d'artifices, moteurs bruyants, sonorisation particulièrement élevée, toute sonorisation à l'extérieur après 19h, chants ou cris en extérieur après 21h.

☐ **Il est formellement interdit de déplacer le mobilier, les lits et les matelas, les tables et les chaises, la vaisselle et les couverts dans chaque bâtiment, ou d'un bâtiment à l'autre.**

☐ **À votre départ, pliez et rangez les couvertures, ainsi que les oreillers exactement comme vous les avez trouvés à votre arrivée** (si vous avez un doute, prenez des photos avant de vous installer)

☐ **Rassemblez vos poubelles, et remportez-les avec vous à votre départ.**

☐ **Fermez tous les rideaux en quittant les différentes pièces, et éteignez les lumières.**

Une caution d'un montant de 800 € est versée à l'entrée dans les lieux. Elle sera conservée par Les Florimontains en cas de constatation de casses, dégradations, non rangement des locaux et des matériels mis à disposition, tapages diurnes ou nocturnes, et toutes sortes de nuisances pouvant porter préjudice à l'association « Les Florimontains ».

Fait en 2 exemplaires,

Plancherine, le

Nom et Signature du responsable du groupe